

SENVEST CAPITAL INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la 51^e assemblée annuelle des actionnaires de Senvest Capital Inc. (la « **Société** ») sera tenue au Centre Mont-Royal, situé au 2200, rue Mansfield, Montréal (Québec) H3A 3R8, le 12 juin 2023 à 10 h, heure de Montréal, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs;
4. traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Les administrateurs ont décidé que seuls les actionnaires de la Société dûment inscrits à la date de clôture des registres, soit le 8 mai 2023 à la fermeture des bureaux, auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée mentionnée ci-dessus (l'« **assemblée** »).

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « *Frank Daniel* »

Montréal (Québec)
Le 3 mai 2023

FRANK DANIEL
Secrétaire-trésorier

Il est important que les droits de vote rattachés aux actions que vous détenez soient exercés à l'assemblée. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée, tout comme ceux qui prévoient y assister, pourront exprimer leur point de vue à l'avance en signant le formulaire de procuration ci-joint et en le retournant dans l'enveloppe fournie à cette fin. Les formulaires de procuration devront être reçus au moins 48 heures avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au bureau de Toronto de l'agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare Inc., situé au 100 University Avenue, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du Service des procurations (*Proxy Department*). Les droits de vote rattachés aux actions faisant l'objet d'une procuration ne pourront être exercés que si cette procuration est reçue conformément aux dispositions qui précèdent.